



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**INTEGRATION DES QUESTIONS RELATIVES A
LA DIMENSION ECONOMIQUE DANS LES TACHES
ASSIGNEES A L'OSCE**

**RAPPORT DU PRESIDENT EN EXERCICE
AU SOMMET DE LISBONNE**

Lisbonne, le 29 novembre 1996

REF.S/80/96
29 novembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'INTEGRATION DES QUESTIONS RELATIVES A LA DIMENSION ECONOMIQUE DANS LES TACHES ASSIGNEES A L'OSCE

Comme il a été demandé dans les Décisions de Budapest (Déclaration du Sommet de Budapest, paragraphe 15), le Président en exercice présente le rapport intérimaire ci-après sur l'intégration des questions relatives à la dimension économique dans les tâches assignées à l'OSCE.

Depuis le Sommet de Budapest, diverses manières de mieux intégrer les questions relatives à la dimension économique dans les activités de l'OSCE ont été explorées. A la suite de débats approfondis sur le rôle de l'OSCE dans le domaine économique, qui se sont déroulés au sein du Forum économique, à la Réunion d'examen de la mise en oeuvre dans le domaine de la dimension économique et au Conseil permanent, une meilleure compréhension de ce que l'OSCE devrait entreprendre au titre de la dimension économique semble s'être dégagée au cours des deux dernières années. Il est désormais généralement admis que l'avantage comparatif de l'OSCE réside dans le fait que, lorsqu'elle aborde les questions économiques, elle devrait se concentrer sur les questions qui ont une influence directe sur la sécurité. L'OSCE ne devrait pas pour autant se charger d'un rôle opérationnel dans ce domaine et devrait plutôt donner des impulsions politiques à une analyse des causes économiques, sociales et écologiques de certaines tensions et crises.

Afin de mieux intégrer la dimension économique dans les tâches générales de l'OSCE, les deux réunions du Forum économique qui ont eu lieu depuis le Sommet de Budapest n'ont pas été consacrées à des thèmes économiques spécifiques mais à des questions économiques plus générales liées à la sécurité. La Réunion du Forum économique de 1995 a examiné la question de la "coopération économique régionale dans le domaine du commerce, des investissements et l'infrastructure", et stipule qu'il existait un rapport étroit entre le développement économique et la sécurité régionale. La Réunion du Forum économique de 1996 a été consacrée aux "aspects économiques de la sécurité et [au rôle] de l'OSCE" en vue d'introduire des éléments dans la discussion sur un modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXIe siècle. Un lien très étroit a donc pu être établi entre les activités menées dans le domaine de la dimension économique et l'une des principales tâches que devait accomplir l'OSCE au cours des deux dernières années.

A la Réunion du Forum économique de 1996, un certain nombre de mesures économiques de renforcement de la confiance susceptibles d'être insérées dans le modèle de sécurité ont été recensées. Certaines d'entre elles sont aussi étroitement liées à la dimension humaine comme par exemple :

- la nécessité d'un cadre juridique précis, prévisible et efficace, y compris des garanties d'une procédure régulière et des juridictions indépendantes;
- une structure économique équilibrée qui prévienne l'apparition de disparités injustement démesurées des richesses et des revenus dans une société;
- la nécessité de garantir un système social qui empêche qu'un groupe social, quel qu'il soit, ne se sente exclu de la société.

Il a été observé qu'un risque particulier d'instabilité découlait de la discrimination économique à l'égard de minorités nationales.

Durant la Réunion d'examen de la mise en oeuvre dans le domaine de la dimension économique tenue à Genève en janvier 1996, la nécessité de porter une attention accrue aux coûts sociaux de la transition et à la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la politique de réforme économique avait été reconnue. A cette réunion, on avait également insisté sur l'importance primordiale de l'intégration en cours de tous les Etats participants de l'OSCE à l'économie mondiale, et de la participation de ces Etats aux organisations et institutions économiques et financières internationales.

L'OSCE peut, pour les compétences supplémentaires dans le domaine économique, faire appel à un certain nombre d'organisations et institutions économiques et financières internationales compétentes, dont elle ne devrait pas répéter les travaux qui sont excellents. La coopération avec ces organisations et institutions a donc été intensifiée au cours des deux dernières années et un point de contact avec les organisations internationales auquel est affecté à plein temps un économiste a été créé par le Secrétaire général (comme demandé aux paragraphes 3 et 24 du chapitre IX des Décisions de Budapest).

En novembre 1995, le Conseil permanent a tenu une réunion spéciale pour examiner les moyens d'intégrer la dimension économique dans les tâches assignées à l'OSCE (comme proposé au paragraphe 25 du chapitre IX des Décisions de Budapest). Les représentants d'organisations et institutions économiques et financières internationales compétentes, comme la Commission des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont participé activement à cette réunion. Ces représentants ont mis l'accent sur l'interaction de plus en plus marquée entre la stabilité économique et la sécurité et ont souligné l'importance des impulsions politiques données par l'OSCE. L'idée de maintenir et d'approfondir les relations de travail entre l'OSCE et les organisations et institutions économiques et financières internationales a été largement appuyée, puisque ces relations peuvent aider à éviter le chevauchement d'activités et générer de la valeur ajoutée.

Des relations particulièrement étroites se sont instaurées avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe qui a apporté une contribution des plus utiles et très appréciée à la Réunion d'examen de la mise en oeuvre dans le domaine de la dimension économique. Le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la BERD, la Banque mondiale, le FMI, la Banque européenne d'investissement (BEI) et quelques autres organisations ainsi qu'un certain nombre de groupements économiques régionaux ont également participé à l'une des réunions du Forum économique ou aux deux, à la Réunion d'examen de la mise en oeuvre dans le domaine de la dimension économique et à certains des séminaires tenus au titre de la dimension économique de l'OSCE. Ils ont apporté une contribution importante aux délibérations de ces réunions. L'étroite coopération entre l'OSCE, d'une part, et ces organisations internationales et groupements régionaux, d'autre part, aidait aussi à sensibiliser ces organisations et groupements aux conséquences des problèmes économiques pour la sécurité. Ces relations peuvent donc être qualifiées de mutuellement stimulantes.

Les séminaires tenus depuis le Sommet de Budapest au titre de la dimension économique, lesquels portaient sur la remise en état de l'environnement (Tachkent), le tourisme (Bucarest), l'infrastructure dans la région de la mer Noire (Sofia) et les

investissements dans la région de la CEI (Minsk), traitaient des incidences de ces questions sur la sécurité régionale et des aspects de ces questions intéressant la dimension humaine et contribuaient ainsi à l'intégration de la dimension économique dans les tâches assignées à l'OSCE.

Certaines des missions de l'OSCE ont fait rapport sur de nouveaux faits d'ordre économique et social qui avaient eu des conséquences pour la sécurité et la stabilité dans leur rayon d'action. Ce travail a aussi aidé à concentrer l'attention sur les relations existant entre toutes les dimensions du concept global de sécurité de l'OSCE.

Les représentants des milieux d'affaires et du secteur privé participant au Forum économique et à d'autres manifestations relevant de la dimension économique ont exprimé leur point de vue sur la sécurité économique, présentant ainsi les questions à l'étude sous un jour nouveau. Au Forum économique de 1996, ils ont adopté une déclaration de principes et constitué un groupe de travail chargé de préparer la création d'un "Conseil européen des affaires". Au cours d'une table ronde, qui s'est tenue le 30 octobre 1996, des statuts ont été examinés et il a été décidé de créer le Conseil européen des affaires avant le Forum économique 1997. Les participants à cette réunion ont souligné l'importance de la stabilité et de la sécurité économique et politique - de la sécurité individuelle à la sécurité du système bancaire - pour le développement de la libre entreprise.

A la Réunion d'examen, la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la dimension économique était traitée au sein du groupe de travail 1(b). Les principales conclusions ont été les suivantes :

- l'OSCE devrait continuer à se concentrer sur ses avantages comparatifs et, en particulier, sur son approche globale en matière de sécurité;
- l'OSCE devrait mettre en lumière les risques découlant de problèmes économiques et sociaux, en étudier les causes et les conséquences potentielles et appeler l'attention des gouvernements et des organisations internationales sur la nécessité de prendre les mesures correctives voulues;
- en matière de prévention des conflits et d'alerte rapide, il faudrait porter une attention accrue aux aspects économiques de la sécurité, ainsi qu'à ses aspects sociaux et environnementaux, l'OSCE devant toutefois s'abstenir d'assumer un rôle opérationnel, mais confier des tâches appropriées aux organisations et institutions compétentes;
- les questions concernant la dimension économique devraient figurer plus régulièrement au programme de l'OSCE en matière de sécurité;
- la composante économique des activités des missions à long terme de l'OSCE devrait être renforcée et les rapports de ces missions devraient être utilisés comme un outil indispensable de l'alerte rapide;
- les liens avec les institutions internationales et financières se renforçant mutuellement devraient être encore renforcés, et la coopération avec ces organisations et institutions devrait être mieux structurée afin d'intensifier le dialogue et l'échange d'informations et de réduire les chevauchements et redondances;

- l'interaction avec les initiatives de coopération régionale, sous-régionale et transfrontalière devrait être intensifiée, ces initiatives contribuant au renforcement de la confiance et à la promotion de relations de bon voisinage;
- l'interaction avec le secteur privé, les associations industrielles et commerciales et les organisations non gouvernementales devrait être élargie.

Quelques délégations ont proposé que les moyens administratifs et financiers que le Secrétariat de l'OSCE consacre aux questions relatives à la dimension économique soient renforcés dans les limites des ressources disponibles. Un vaste consensus s'est dégagé en ce qui concerne le thème du Forum économique de l'OSCE qui doit se tenir à Prague du 11 au 13 juin 1997. Le thème "l'économie de marché et l'état de droit" a ensuite été adopté par le Conseil permanent à la réunion tenue le 21 novembre 1996.